



**Lagardère**

COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE

Paris, le 16 décembre 2024

## Notification d'un Événement de Remboursement Avis aux porteurs d'obligations Lagardère relatif à l'occurrence d'un Changement de Contrôle

### Les obligations concernées sont les suivantes :

- Obligations émises le 16 octobre 2019, pour un montant de 500 000 000 d'euros au taux de 2,125 % et venant à échéance le 16 octobre 2026 (Code ISIN : FR0013449261) (les « Obligations 2026 »).
- Obligations émises le 7 octobre 2021, pour un montant de 500 000 000 d'euros au taux de 1,750 % et venant à échéance le 7 octobre 2027 (Code ISIN : FR0014005SR9) (les « Obligations 2027 » et ensemble avec les Obligations 2026, les « Obligations »).

Les porteurs d'obligations émises par Lagardère SA (l'« **Émetteur** »), admises à la cotation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg, sont informés de la survenance d'un Changement de Contrôle de l'Émetteur tel que défini à la Clause 5(C) des termes et conditions des Obligations.

### La nature de ce Changement de Contrôle et les circonstances y ayant donné lieu sont les suivantes :

En décembre 2023, Vivendi SE (« **Vivendi** »), société mère de l'Émetteur, a annoncé un projet de scission dans lequel Canal+, Havas et Louis Hachette Group, qui regrouperait les activités de l'Émetteur (qui resterait coté à la Bourse de Paris) et de Prisma, seraient cotées sur des places boursières différentes, indépendamment de Vivendi, qui resterait une société cotée, sans plus être des filiales de Vivendi (la « **Scission** »).

Le 9 décembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Vivendi a approuvé la Scission.

Dans le cadre de la Scission, le 13 décembre 2024, Vivendi a apporté à Louis Hachette Group la totalité des actions de l'Émetteur détenues par Vivendi et les droits de vote qui y sont attachés. En conséquence, depuis cette date, Vivendi n'est plus l'actionnaire de contrôle de l'Émetteur, dont l'actionnaire de contrôle est désormais Louis Hachette Group.

### Procédure pour exercer l'Option de Remboursement :

Chaque porteur d'Obligation aura la faculté de demander le remboursement (ou, au choix de l'Émetteur, l'achat) de tout ou partie des Obligations qu'il détient (l'« **Option de Remboursement** ») pendant une période de 45 jours (la « **Période d'Option de Remboursement** ») suivant la date du présent avis.

Pour exercer son Option de Remboursement, chaque porteur d'Obligations devra transférer (ou faire transférer par son Teneur de Compte) ses Obligations devant être ainsi remboursées (ou achetées) sur le compte de l'Agent Fiscal conformément à l'Option de Remboursement pour le compte de l'Émetteur au cours de la Période d'Option de Remboursement, accompagné d'une notification d'exercice de l'option dûment signée et complétée dont un modèle pourra être obtenu auprès du bureau de l'Agent Payeur (un « **Avis d'Option de Remboursement** ») et dans laquelle le porteur d'Obligations concerné indiquera les coordonnées du compte bancaire sur lequel le paiement devra être effectué aux termes de la Clause 5(C).

\*\*\*

*Créé en 1992, Lagardère est un groupe de dimension mondiale présent dans plus de 40 pays, comptant environ 31 300 collaborateurs et ayant dégagé un chiffre d'affaires de 8 081 M€ en 2023.*

*Le Groupe repose sur trois branches : Lagardère Publishing (Livres, Livres numériques, Fascicules, Papeterie, Jeux de société et Jeux sur mobiles), Lagardère Travel Retail (Travel Essentials, Duty Free et Mode, Restauration) et Lagardère News (Le Journal du Dimanche, JDNews et la licence Elle).*

*Dans le périmètre du Groupe figurent également les actifs de Lagardère Live Entertainment et de Lagardère Paris Racing. En outre le Groupe consolide dans ses comptes Lagardère Radio SCA dont il détient l'intégralité du capital et ses filiales (Europe 1, Europe 2 et RFM) contrôlées par M. Arnaud Lagardère.*

*Le marché de référence du titre Lagardère est Euronext Paris.*

### **Contact Relations Investisseurs**

Emmanuel Rapin

tél. 01 40 69 17 45

erapin@lagardere.fr